



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAULAY
DELIBERATION N° 2020-14**

Nombre de membres : En exercice 11 **Date de la convocation :** 12/06/2020
Excusés 00 **Date d'affichage :** 25/06/2020
Ayant délibéré 11

L'an deux Mille Vingt, le vendredi 19 juin à 20h30, le conseil municipal de la Commune de BAULAY s'est réuni pour une session ordinaire du mois de JUIN au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

Etaients présents : Mmes et Ms : Frédéric GERARD, Christophe CARD Gérard CLERC, Martial BAUDOUIN, Bernard ROUSSEL, Pascal MARTIN, Adeline VARENNE, Caroline LEPASTOUREL, Claude CARMANTRAND, Michel BALLEET, Anthony GUENOT.

NOTA : pour le vote des Comptes administratifs 2019, l'élection du Président de Séance s'est déroulée conformément à l'article L2121-14 du CGCT. Le maire a ainsi été remplacé par M. BALLEET Michel et n'a pas participé au vote du Compte Administratif.

Sous la présidence de : Mr Michel BALLEET.

Est désigné comme secrétaire de séance : Caroline LEPASTOUREL

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET M14 COMMUNE

Le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget M14 Commune :

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	176 888.09 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	201 039.92 €
RÉSULTAT 2019	24 151.83 €
EXCÉDENT 2018	235 707.00 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	259 858.83 €
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES INVESTISSEMENT	89 318.55 €
RECETTES INVESTISSEMENT	69 901.25 €
RÉSULTAT 2019	-19 417.30 €
DÉFICIT 2018	-64 039.96 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	-83 457.26 €
RESTES A RÉALISER D' INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	26 071.20 €
RECETTES	- €
Besoin de financement des RAR	-26 071.20 €
Résultat de clôture section investissement	-83 457.26 €
DÉFICIT DE FINANCEMENT INVEST	-109 528.46 €

Après cette présentation et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget M14 (Commune) de l'exercice 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Frédéric GERARD

CERTIFIE EXECUTOIRE Transmis en Préfecture le : 25/06/2019
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

